

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D’ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Écorces, tenue le lundi 29 septembre 2025 à 17h30, à la salle du conseil de l’hôtel de ville située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces.

Sont présents, les conseillers et conseillères, Serge Piché, Alain Lachaine, Éric Paiement, Michelle Thomas, Johanne McMillan et Geneviève Brisebois formant quorum sous la présidence du maire Pierre Flamand.

Est aussi présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Pascale Duquette.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 17h30 et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2025-09-9126

2. ACCEPTATION DE L’AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d’ordre du jour joint à l’avis de convocation de la présente séance extraordinaire et qu’ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ACCEPTER l’avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité ainsi qu’à la séance, en conformité avec le *Code municipal* et le *Code de procédure civile*;

D’APPROUVER l’ordre du jour tel que rédigé, en ajoutant le point 3.1 MTMDET : Dépôt et attestation du bilan de l’entretien du réseau routier local pour l’année 2024

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
- 2. Acceptation de l’avis de convocation et adoption de l’ordre du jour
- 3. Dépôt du rapport financier 2024 et rapport du vérificateur externe 2024
- 4. Autorisation de regroupement des comptes bancaires (Caisse Desjardins)
- 5. Levée de la séance

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2025-09-9127

3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L’EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2024

En conformité avec l’article 176.1 du *Code municipal du Québec*, après que soit dûment paru un avis public le 23 septembre 2025, la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Pascale Duquette, dépose le rapport financier consolidé se terminant le 31 décembre 2024 pour la Municipalité de Lac-des-Écorces et le rapport de l’auditeur indépendant tel que préparé par la firme *Daniel Tétreault CPA auditeur*.

De ce fait, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 de la Municipalité de Lac-des-Écorces ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant daté du 29 septembre 2025 tel que présenté par la firme *Daniel Tétreault CPA auditeur* soient acceptés et déposés aux archives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2025-09-9128

3.1 DÉPÔT ET ATTESTATION DU BILAN DE L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU que le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 265 285 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-des-Écorces informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2025-09-9129

4. REGROUPEMENT DES COMPTES BANCAIRES

ATTENDU la recommandation de M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, visant à regrouper l'ensemble des comptes bancaires détenus par la Municipalité auprès de Desjardins en un seul compte bancaire principal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanne McMillan et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de procéder au regroupement des fonds des comptes suivants : Épargne avec opérations, Fonds de roulement, Fonds de parcs et terrains de jeux, ainsi que Fonds d'élections, dans un seul et même compte bancaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2025-09-9130

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 17h38.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Pascale Duquette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire